

COMPTE RENDU AUDIO-CONFERENCE

« Quand le discours de CASTEX vire au casse-tête ! »

Le 15 octobre, Jean CASTEX a demandé à l'administration de mettre en place, comme dans les entreprises, « deux à trois jours de télétravail par semaine. Un déploiement qui s'est avéré difficile, comme en mars et avril, quand l'urgence sanitaire appelait déjà à prendre ses distances avec le bureau. Equipements pas ou peu adaptés, culture managériale dépassée ... Un rapport du ministère de la Transformation et de la Fonction Publique, publié fin septembre, reconnaît que « la crise a été révélateur d'un manque de préparation du secteur public au travail à distance ».

Le 29 octobre, Jean CASTEX a précisé la ligne du Gouvernement : « dans les administrations publiques, pour tous les agents dont les missions peuvent être totalement ou principalement exercées à distance, le télétravail se fera 5 jours sur 5 ». Pour les autres en revanche, l'activité sur site sera maintenue.

Situation nouvelle : depuis le vendredi 29 octobre minuit, nouveau confinement.

Nous ne sommes pas en PCA. Les services travaillent normalement, pas de fermeture au public. Continuité de la prise de rendez-vous. Les consignes sont données.

Les réunions : la jauge maximale est fixée à 5 ou 6 personnes. Les consignes sanitaires doivent être respectées : distanciation sociale, gestes barrière et aération des locaux. Faisant suite à ces consignes, le prochain CTL du 10 novembre se tiendra en audio.

Télétravail : adaptation au regard de nos missions. Personnes en santé fragile : 5 jours. Celles qui ne peuvent pas travailler sont en autorisation d'absence (ASA). Pour le reste du personnel, c'est 3 jours. Une cinquantaine d'ordinateurs supplémentaires va être déployée en fonction des critères de priorité (rapprochement avec les chefs de service : distance domicile-travail) d'où 40 % des effectifs.

Les restaurants administratifs : ils restent ouverts avec respect des gestes barrières et des mesures sanitaires déjà en vigueur.

En matière de circulation : les fonctionnaires peuvent utiliser leur carte professionnelle mais il vaut mieux détenir l'attestation de circulation transmise à tous les agents.

Le plan VIGIPIRATE : depuis le milieu de la semaine dernière, nous sommes passés en plan « vigilance attentats ». L'affichage va être fait. Les autorités de police ou de gendarmerie doivent être immédiatement contactées dès qu'il y a le moindre doute sur le comportement d'un usager

(verbal ou autre). Des vigiles vont être déployés à la Cité, Vandoeuvre, Briey, Longwy ... jusqu'à la fin de la campagne avis TH.

Questions diverses :

Pour les personnes en santé fragile : on applique le décret antérieur !

Situation sur les cas « covid » et les cas « contacts » : ça change tous les jours ! Si les cas sont avérés, les mesures nécessaires seront prises. Un état a été envoyé vendredi soir aux membres du CHS-CT. Si cas avérés, on prend les mesures nécessaires. Pour les autres cas, ils sont transmis au médecin de prévention qui applique les mesures « cas contact » (pendant les congés du médecin de prévention, une permanence est assurée par d'autres médecins de prévention). Les agents de Briey ont été contactés par la CPAM.

Dans la situation de « cas contact », Solidaires Finances Publiques vous rappelle que la CPAM doit contacter les agents. Ceux qui ne pourraient pas télétravailler seront placés en ASA en attendant d'être testés. Il ne faut pas aussi oublier le rôle primordial du médecin de prévention.

Monsieur WILLER, même s'il admet ne pas être médecin, ne peut s'empêcher de lancer une pique à notre Médecin de Prévention. Absente pour cause de congés, il a été fait appel à des confrères d'autres départements afin d'assurer la continuité de sa mission. Monsieur WILLER, médecin malgré lui de Meurthe et Moselle, nous a bien fait remarquer que « ces derniers avaient une analyse des faits variable », c'est-à-dire différente de ceux de notre Médecin de Prévention. Comprenez qui veut ! Mais avouez que c'est un peu Fort, pour ceux qui respectent si peu une ordonnance de Monsieur le Premier Ministre !

Télétravail à 5 jours qu'est-ce qui l'empêche ? : Pour Monsieur SAUVAGE, cela représente une rupture d'équité entre les agents, favorise la rupture du lien social et remet en cause le maintien de l'accueil du public. On croit rêver !

Par ailleurs, la DDFIP 54, par ses décisions à l'unilatérale, montre-là le peu de confiance qu'elle porte à ses agents en télétravail.

Pour Solidaires Finances Publiques, il n'est pas question d'équité mais de santé et de sécurité des agents comme le mentionne la circulaire du 29 octobre 2020 de Madame Amélie de MONTCHALIN : «le télétravail participe à la démarche de prévention du risque d'infection au virus en limitant l'affluence dans les transports en commun et la présence dans les bureaux et espaces partagés ». Serait-ce pour éviter les clusters ?

En effet, cette circulaire préconise que les agents dont les fonctions peuvent être exercées totalement ou principalement à distance doivent impérativement être placés en télétravail cinq jours par semaine.

Où est l'exemplarité de l'administration en la matière ? La DDFIP maintient sa position à 3 jours maximum et s'enorgueillit d'être passée d'une moyenne de 1,1 jour il y a encore 15 jours à 3 jours actuellement.

Solidaires Finances Publiques demande à l'administration de prendre ses responsabilités.

Dixit Monsieur SAUVAGE, « un chef de service doit avoir plusieurs « casse-tête » dans sa journée, il doit donc être à même de prévoir des plans de rotation équitables de ses agents (présentiel,

télétravail, congés...). Il doit organiser les missions ».

En ce qui concerne la BCR : Monsieur SAUVAGE a décrété que c'est un travail de terrain. De ce fait, les agents sont écartés du télétravail.

Est-il possible de recourir aux aménagements d'horaires ? En cas de nécessité, ce sera possible. D'après Monsieur WILLER, les consignes nationales sont très parisiennes, ça le gêne, ça le gêne... Leur application en province est, quant à elle, plutôt restrictive !

Centre de contact « cellule de crise de Nancy » : fonctionnement sur un nouveau mode. Centre d'appels dédié uniquement aux professionnels. Pas de réponse sur le fond. Des fiches ont été transmises aux équipes pour leur permettre un accueil de premier niveau. Le « fond » est réservé aux équipes de gestion locales (SIE et PCR).

Le taux de décroché est de 90 % donc « Excellent ! ». On comptabilise entre 500 à 600 appels/jours pour Nancy.

Il n'y a aucun empêchement (pas de problème d'équité puisque il ne s'agit que de répondre au téléphone ou à e-contact) à étendre le télétravail à 5 jours sur le centre de contact cependant la DDFIP 54 maintient sa position à 3 jours.

En ce qui concerne le Nouveau Réseau de Proximité (NRP), la fusion des SIE et le transfert des Trésoreries sont poursuivis. Tous les projets de restructurations sont maintenus.

Un CHS-CT aura bien lieu avant la fin de l'année. La DDFIP 54 attend d'avoir un peu de recul sur le centre de contact.

Rendez-vous hebdomadaires préconisés pour faire un point sanitaire prioritairement.

Prochain CTL : rendez-vous en audio-conférence le mardi 10 novembre à 9 heures.

Comme pourraient le déclamer nos interlocuteurs de l'administration,

« L'injustice est mieux acceptée lorsqu'elle est répartie équitablement ! »